



Canton du Valais

COMMUNE D'ORSIERES

Plan des zones réservées

selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Prassurny / Chez les Reuse / Le Biolley / Verlonne / Soulaux /
La Douay / Chamaille / La Rosière / Commeire

2/4

Echelle 1:3'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 28 août 2019

Le Président



Le Secrétaire

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY-SA - canton du Valais

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
28.08.2019	AFD	DE	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :

bisa 
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierra
+41 27 451 75 75
info@bisa.sierra.ch



Document 2/2

Légende

Affectation du sol
 Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (35.0 ha)

Zones à bâtir en vigueur

-  zone centre village (CV)
-  zone extension village (CE)
-  zone centre touristique (CT)
-  zone villos denses (R4)
-  zone artisanale (AR)
-  zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP A)
-  zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIP B)

Zones agricoles

-  zones agricoles

A titre indicatif

-  Cours d'eau
-  Aire forestière
-  Voie ferrée
-  Lignes à haute tension
-  Oléoduc
-  Limites communales

